

Joint Forum of Financial Market Regulators

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE (le 28 mai 2004)

LES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION PUBLIENT LES LIGNES DIRECTRICES POUR LES RÉGIMES DE CAPITALISATION

Le 28 mai 2004 (TORONTO) – Les autorités de réglementation des secteurs des pensions, de l'assurance et des valeurs mobilières de l'ensemble du Canada ont publié aujourd'hui des lignes directrices pour les régimes de capitalisation. Élaborées par le Forum Conjoint des autorités de réglementation du marché financier (le « Forum conjoint ») de concert avec un groupe de travail du secteur, ces lignes directrices reflètent les attentes des autorités et les pratiques exemplaires du secteur des services financiers.

Les régimes de capitalisation incluent les régimes de pension agréés à cotisations déterminées, les régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs, les régimes de participation différée aux bénéficiaires et les régimes enregistrés d'épargne-études collectifs. Généralement établis par les employeurs à l'intention de leurs employés, ces régimes permettent à leurs participants de choisir parmi diverses options de placement.

Plus de trois millions de Canadiens ont accumulé environ 60 milliards de dollars d'actif dans plus de 40 000 régimes de capitalisation établis dans l'ensemble du Canada. Les lignes directrices visent à s'assurer que les participants aux régimes de capitalisation disposent de l'information et de l'aide dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées dans le cadre du placement des sommes qu'ils accumulent en vue de leur retraite ou à d'autres fins. En outre, les lignes directrices énoncent et précisent les droits et obligations des promoteurs de régimes de capitalisation, des fournisseurs de services et des participants, et visent à assurer l'uniformité de l'effet de la réglementation sur les produits et les services relatifs aux régimes de capitalisation, quel que soit le cadre législatif applicable.

« L'approche adoptée dans l'élaboration de ces lignes directrices consistait à mettre en place des solutions multisectorielles et multijuridictionnelles harmonisées », a commenté M. David Wild, président du Forum conjoint et président de la Commission des services financiers de la Saskatchewan. « Ces lignes directrices laissent en outre une marge de manœuvre suffisante pour permettre les adaptations aux changements constants qui se produisent sur le marché des régimes de capitalisation », a ajouté M. Wild.

Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier

Joint Forum of Financial Market Regulators

Même si les lignes directrices sont publiées aujourd'hui, les autorités ont prévu une période de transition de 19 mois pour permettre aux promoteurs et aux fournisseurs de services d'apporter les adaptations nécessaires au fonctionnement de leurs régimes de capitalisation. Les autorités s'attendent à ce que les lignes directrices soient entièrement appliquées d'ici le 31 décembre 2005.

M. Nurez Jiwani, président du Comité du Forum conjoint sur les régimes de capitalisation, a déclaré que l'élaboration des lignes directrices avait donné lieu à une vaste consultation du secteur, notamment sous forme de groupes de discussions composés d'employeurs, de salariés et de fournisseurs de services dans l'ensemble du Canada. « En conséquence, le secteur a considérablement contribué à l'élaboration des lignes directrices, qu'il appuie sans réserve, et s'est montré élogieux quant au processus de coopération adopté par les autorités de réglementation », a ajouté M. Jiwani.

Le Forum conjoint a été mis sur pied en 1999 par le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (le « CCRRA »), l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (l'« ACOR ») et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») afin de coordonner la mise en place de solutions multisectorielles et multijuridictionnelles harmonisées en matière de réglementation.

On peut consulter les lignes directrices sur les sites www.capsa-acor.org, www.ccir-ccrra.org, www.csa-acvm.ca ou www.forumconjoint.ca.

Personnes-ressource :

François Proulx
(418) 525-0558 (poste 2383)
Ligne sans frais : 877-525-0337 (Pour le Québec seulement)
francois.proulx@lautorite.qc.ca

Sharon Kelly
(514) 395-0558 (poste 2407)
Ligne sans frais : 877-525-0337 (Pour le Québec seulement)
sharon.kelly@lautorite.qc.ca